ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

majorations des pensions

Question écrite n° 3101

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la publication du décret qui, en application de l'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, prévoit l'instauration de la majoration de pension de la retraite de base pour les fonctionnaires souhaitant bénéficier de la retraite anticipée pour handicap en étant titulaires de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Cette faculté est déjà ouverte aux salariés handicapés du secteur privé. Après avoir été soumis au Conseil d'État en mars 2012, il semblerait que ce décret soit proche de sa publication. Cette attente suscite une certaine inquiétude chez des agents des fonctions publiques. En effet, plusieurs d'entre eux ont déjà reçu leur arrêté officiel de départ en retraite à la date du 1er octobre. Ils craignent donc d'être mis en retraite anticipée sans pouvoir bénéficier de cette majoration de pension. Aussi il souhaite savoir s'il est prévu une publication prochaine de ce décret.

Texte de la réponse

L'article 126 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a étendu aux fonctionnaires bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) un droit au départ à la retraite avant l'âge de 60 ans assorti d'une majoration de pension sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance minimale, à l'instar de ce qui existait déjà pour les salariés du privé et pour les fonctionnaires handicapés à 80 %. Dans ce cadre et comme prévu par la loi, un projet de décret, ayant pour objet de fixer les durées d'assurance minimales exigées pour l'ouverture du droit à un départ anticipé et à une majoration de pension, a fait l'objet depuis fin mars 2012 d'une concertation interministérielle nourrie. Ce texte vient d'être publié au Journal officiel (JORF n° 0218 du 19 septembre 2012). Les dispositions du présent décret sont applicables aux pensions liquidées à compter du 14 mars 2012.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3101
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 août 2012, page 4729
Réponse publiée au JO le : 23 octobre 2012, page 5975